



Confédération paysanne  
du Lot

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

## POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIO PAYSANNE ET LA SORTIE DES PESTICIDES

Après une décennie de croissance ininterrompue, l'Agriculture Biologique est entrée en 2020 dans une phase de crise qui touche **tous les producteur.ices engagé.es dans la démarche, soit 14% des fermes françaises.**

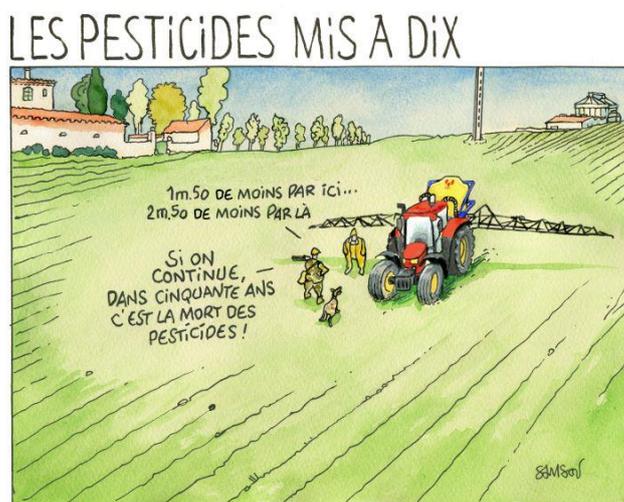
Le gouvernement dit vouloir conserver l'ambition de la France sur les surfaces engagées en AB (18% de la SAU en 2027) or jusque-là, il n'a proposé **aucune mesure capable d'endiguer les difficultés.**

Et cette crise n'est pas uniquement une crise de la demande ! Certes, l'inflation impacte les producteur.ices comme les consommateur.ices, mais **l'Agriculture biologique est régulièrement attaquée par une agro-industrie** qui veut continuer à produire sans rien changer.

- Disparition de l'aide au maintien (MAB)
- Concurrence trompeuse du label HVE
- Retour du chauffage des serres
- Evolution de la législation sur les OGM
- Retards récurrents de versements des aides PAC à l'AB et aux MAEC

### Pour une véritable sortie des pesticides soutenons l'Agriculture biologique !

Les plans successifs pour réduire la consommation de pesticides ont montré leur inefficacité face au refus de la FNSEA et de la CR de sortir du système agro-chimique.



**La Confédération Paysanne est la seule à demander une réorientation massive des aides vers le soutien à l'Agriculture biologique !**

### EN FINIR AVEC LES RETARDS DE PAIEMENTS ! L'ETAT EN FAUTE.

Alors que la Confédération paysanne alerte l'Etat depuis des mois sur la nécessité de tenir ses engagements, les cours administratives d'appel de Lyon, Bordeaux et Nantes, suite à un recours de la FNAB, viennent de reconnaître la faute de l'État concernant les retards de paiement des aides bio !

Après l'obtention de la revalorisation de 150 millions d'euros pour les MAEC en 2023, nous continuons à nous battre pour que :

- **les aides bio et MAEC soient versées en temps et en heure**
- **le budget 2024 soit à la hauteur des besoins réels.** Il est impératif que toutes les MAEC souscrites lors de la déclaration PAC 2024 et des années suivantes soient financées.

Dans le cadre de la révision de la PAC, **nous demandons que les MAEC systèmes soient accessibles à l'ensemble des paysan·nes sur tout le territoire national**, que leur montant soit plafonné et qu'elles deviennent de véritables aides incitatives à la transition agroécologique.

## NOS REVENDICATIONS

A la Confédération paysanne nous voulons **sortir l'Agriculture biologique d'un marché de niche** pour pouvoir faire bénéficier de ses aménités positives à un nombre toujours plus grand de nos concitoyens. Ainsi nous demandons :

- Un **renforcement de l'accompagnement** des conversions et des installations
- Une reconnaissance des aménités positives de l'AB soutenue par des **paiements pour services environnementaux (PSE)**
- Le retour d'une **aide aux producteur.ices déjà engagé.es en AB** (aide au maintien)
- Une **aide conjoncturelle de 15 000€/ferme**
- L'application immédiate de **20% de produits issus de l'AB en restauration collective**
- Des **politiques publiques structurelles pour réguler le marché**, notamment la fin des surmarges de la grande distribution
- Le maintien d'un **cahier des charges exigeant**

### **METTRE FIN à la « PRIMICULTURE » BIO !**

Le scandale de la coriandre met à jour les dérives de l'opportunisme à la prime Bio. Avec une aide de 900 € par ha et non plafonnée, les mises en culture de coriandre en Occitanie ont conduit à une explosion des demandes d'aides et à la consommation de la totalité du budget, obligeant le préfet de Région à plafonner les demandes.

La Confédération Paysanne dénonce l'opportunisme à la prime bio et demande :

- un **plafonnement des aides par exploitation**
- un encadrement des conditions d'attribution :
  - **obligation de récolte et de commercialisation**
  - **engagement de maintien des cultures bio** au-delà de la période de conversion

## NOS VICTOIRES

- La revalorisation de l'éco-régime AB par rapport à l'HVE
- L'abondement du budget MAEC pour répondre à toutes les demandes en 2023

### **ÇA SUFFIT ! L'AB N'EST PAS QU'UNE PART DE MARCHÉ !**

Concrètement dans le Lot, les agneaux bio sont actuellement vendus au même prix que ceux vendus en conventionnel. Chez nos voisins aveyronnais, les industriels font pression sur les éleveurs en ovin lait pour qu'ils se déconvertissent.

Le 20 juin 2024, **nous avons fait adopter par la Chambre d'agriculture du Lot une motion visant à soutenir l'Agriculture biologique :**

- pour des moyens financiers à la hauteur des ambitions du Plan ambition Bio 2027
- pour un versement des aides AB et MAEC en même temps que les autres aides PAC

**Pour renforcer la représentativité de l'Agriculture biologique  
et porter une politique bio ambitieuse au niveau national  
VOTEZ CONFEDERATION PAYSANNE !**

Retrouvez toutes les informations locales et nationales sur les Elections professionnelles agricoles sur <http://confederationpaysanne.fr/> ; <https://lot.confederationpaysanne.fr/>; Ou contactez-nous : [conf.paysanne.lot@gmail.com](mailto:conf.paysanne.lot@gmail.com); 06 19 12 95 01



Confédération paysanne  
du Lot

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

## POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIO PAYSANNE ET LA SORTIE DES PESTICIDES

Après une décennie de croissance ininterrompue, l'Agriculture Biologique est entrée en 2020 dans une phase de crise qui touche **tous les producteur.ices engagé.es dans la démarche, soit 14% des fermes françaises.**

Le gouvernement dit vouloir conserver l'ambition de la France sur les surfaces engagées en AB (18% de la SAU en 2027) or jusque-là, il n'a proposé **aucune mesure capable d'endiguer les difficultés.**

Et cette crise n'est pas uniquement une crise de la demande ! Certes, l'inflation impacte les producteur.ices comme les consommateur.ices, mais **l'Agriculture biologique est régulièrement attaquée par une agro-industrie** qui veut continuer à produire sans rien changer.

- Disparition de l'aide au maintien (MAB)
- Concurrence trompeuse du label HVE
- Retour du chauffage des serres
- Evolution de la législation sur les OGM
- Retards récurrents de versements des aides PAC à l'AB et aux MAEC

### Pour une véritable sortie des pesticides soutenons l'Agriculture biologique !

Les plans successifs pour réduire la consommation de pesticides ont montré leur inefficacité face au refus de la FNSEA et de la CR de sortir du système agro-chimique.



**La Confédération Paysanne est la seule à demander une réorientation massive des aides vers le soutien à l'Agriculture biologique !**

### EN FINIR AVEC LES RETARDS DE PAIEMENTS ! L'ETAT EN FAUTE.

Alors que la Confédération paysanne alerte l'Etat depuis des mois sur la nécessité de tenir ses engagements, les cours administratives d'appel de Lyon, Bordeaux et Nantes, suite à un recours de la FNAB, viennent de reconnaître la faute de l'État concernant les retards de paiement des aides bio !

Après l'obtention de la revalorisation de 150 millions d'euros pour les MAEC en 2023, nous continuons à nous battre pour que :

- **les aides bio et MAEC soient versées en temps et en heure**
- **le budget 2024 soit à la hauteur des besoins réels.** Il est impératif que toutes les MAEC souscrites lors de la déclaration PAC 2024 et des années suivantes soient financées.

Dans le cadre de la révision de la PAC, **nous demandons que les MAEC systèmes soient accessibles à l'ensemble des paysan·nes sur tout le territoire national**, que leur montant soit plafonné et qu'elles deviennent de véritables aides incitatives à la transition agroécologique.

## NOS REVENDICATIONS

A la Confédération paysanne nous voulons **sortir l'Agriculture biologique d'un marché de niche** pour pouvoir faire bénéficier de ses aménités positives à un nombre toujours plus grand de nos concitoyens. Ainsi nous demandons :

- Un **renforcement de l'accompagnement** des conversions et des installations
- Une reconnaissance des aménités positives de l'AB soutenue par des **paiements pour services environnementaux (PSE)**
- Le retour d'une **aide aux producteur.ices déjà engagé.es en AB** (aide au maintien)
- Une **aide conjoncturelle de 15 000€/ferme**
- L'application immédiate de **20% de produits issus de l'AB en restauration collective**
- Des **politiques publiques structurelles pour réguler le marché**, notamment la fin des surmarges de la grande distribution
- Le maintien d'un **cahier des charges exigeant**

### **METTRE FIN à la « PRIMICULTURE » BIO !**

Le scandale de la coriandre met à jour les dérives de l'opportunisme à la prime Bio. Avec une aide de 900 € par ha et non plafonnée, les mises en culture de coriandre en Occitanie ont conduit à une explosion des demandes d'aides et à la consommation de la totalité du budget, obligeant le préfet de Région à plafonner les demandes.

La Confédération Paysanne dénonce l'opportunisme à la prime bio et demande :

- un **plafonnement des aides par exploitation**
- un encadrement des conditions d'attribution :
  - **obligation de récolte et de commercialisation**
  - **engagement de maintien des cultures bio** au-delà de la période de conversion

## NOS VICTOIRES

- La revalorisation de l'éco-régime AB par rapport à l'HVE
- L'abondement du budget MAEC pour répondre à toutes les demandes en 2023

### **ÇA SUFFIT ! L'AB N'EST PAS QU'UNE PART DE MARCHÉ !**

Concrètement dans le Lot, les agneaux bio sont actuellement vendus au même prix que ceux vendus en conventionnel. Chez nos voisins aveyronnais, les industriels font pression sur les éleveurs en ovin lait pour qu'ils se déconvertissent.

Le 20 juin 2024, **nous avons fait adopter par la Chambre d'agriculture du Lot une motion visant à soutenir l'Agriculture biologique :**

- pour des moyens financiers à la hauteur des ambitions du Plan ambition Bio 2027
- pour un versement des aides AB et MAEC en même temps que les autres aides PAC

**Pour renforcer la représentativité de l'Agriculture biologique  
et porter une politique bio ambitieuse au niveau national  
VOTEZ CONFEDERATION PAYSANNE !**

Retrouvez toutes les informations locales et nationales sur les Elections professionnelles agricoles sur <http://confederationpaysanne.fr/> ; <https://lot.confederationpaysanne.fr/>; Ou contactez-nous : [conf.paysanne.lot@gmail.com](mailto:conf.paysanne.lot@gmail.com); 06 19 12 95 01